

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
10/02/2016

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F01116P0018

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement de logements collectifs - 89, chemin de Ronde à Croissy sur Seine

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NAFILYAN & PARTNERS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BERROD Sandra - Directrice d'Agence adjointe aux programmes

RCS / SIRET

18 0 0 | 6 7 6 | 8 5 0 | 0 0 0 2 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° "Travaux et constructions soumis à permis de construire"	Réalisation d'un ensemble immobilier d'environ 14 709 m2 de surface de plancher (soit une surface de plancher comprise entre 10 000 m2 et 40 000 m2)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

- Démolition de l'ancien bâtiment de l'entreprise CFC (entreprise de confection de chemises)

- Réalisation sur une surface totale de 18 348 m2 d'un ensemble immobilier de surface de plancher d'environ 14 709 m2 comprenant 208 logements à usage d'habitation dont 148 logements sociaux et 60 à l'accession

L'ensemble immobilier comprendra :

- 7 bâtiments en R+2+A
- 1 bâtiment en R+2

Aucun niveau de sous-sol n'est créé, les emplacements de stationnement étant prévus à rez-de-chaussée.

4.2 Objectifs du projet

- Construire un ensemble immobilier bien intégré dans son environnement, répondant aux standards de confort et d'accessibilité actuels, assurant une maîtrise des consommations d'énergie en phase d'exploitation et garantissant de faibles charges pour les usagers

Le projet est situé en limite de zone urbanisée. Il est bordé :

- au nord par des habitations, et une zone comportant des bâtiments accueillant des entreprises
- à l'ouest par des zones de captages d'eau potable, une usine de traitement des eaux puis la Seine
- au sud par des parcelles en friche, des zones de captages d'eau potable puis des résidences récentes
- à l'est par des secteurs résidentiels

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Démolition du bâtiment existant
- Viabilisation du site, terrassements, dispositifs de gestion des eaux pluviales, voiries, stationnements, mise en place des réseaux
- Construction des bâtiments

L'étude géotechnique du projet est donnée en annexe 8.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble du projet immobilier comprendra :

- 7 bâtiments en R+2+A
- 1 bâtiment en R+2

208 logements seront créés par l'opération dont 148 logements sociaux et 60 à l'accession.

Aucun niveau de sous-sol n'est créé, les emplacements de stationnement étant prévus à rez-de-chaussée. Il est prévu 148 emplacements pour le logement social, 90 pour le logement en accession à la propriété et 10 places visiteurs.

Une vue du site dans sa phase d'exploitation est donnée en annexe 10.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire valant permis de démolir déposé par Nafilyan & Partners en cours
- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (article R-122-2 du code de l'environnement)
- Loi sur l'Eau : déclaration, rubrique 2.1.5.0. (Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie globale	18348 m2
- Surface de plancher	14 709 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Croissy sur Seine (78)
Parcelles section AP n°95, 34 et 35

Coordonnées géographiques¹

Long. 02 ° 07 ' 04 " E Lat. 48 ° 53 ' 12 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
 Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative
 La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Une partie du projet est en friche.

L'autre partie est occupée par l'ancien bâtiment de la société CFC.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de Croissy sur Seine approuvé le 23 juillet 2013

Zone concernée par le projet : Zone UE (zone de confortation urbaine destinée à l'accueil des équipements et des services collectifs)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 06a La ZNIEFF la plus proche intitulée "Usine des eaux du Pecq" se situe à environ 130 m au nord du projet Source : DRIEE Ile de France, INPN
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 06b La RNN la plus proche est celle de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines située à environ 13 km au sud ouest du site Source : DRIEE Ile de France, INPN
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1,5 km d'infrastructures routières concernées par le PPBE (voir annexe 06c), adopté le 23 mai 2014 Sources : Conseil départemental des Yvelines

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 06d La ZPPAUP la plus proche intitulée "Le Pecq" se situe à environ 320 m nord ouest, sur la commune de Le Pecq. Source : DRIEE Ile de France
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet à l'intérieur d'une enveloppe d'alerte zone humide de classe 3 (voir annexe 06e) Source : DRIEE Ile de France Une étude pédologique (annexe 11) a montré la présence de fluviolsols sur alluvions. Par conséquent, l'étude a été complétée par une analyse hydrogéomorphologique comme le demande l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. L'étude est donnée en annexe 11. Elle montre que le projet se situe en dehors d'une zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau, approuvé le 30/06/2007 (Seine). Les prescriptions du règlement du PPRI sont pris en compte dans le projet. Retrait-gonflement des argiles : aléa faible (voir annexe 06f) Remontée de nappe : sensibilité très élevée (voir annexe 06g) Sources : Prim.net, Préfecture des Yvelines, BRGM
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 06h (carte des sites Basias) et 07 (Diagnostic pollution) La base de données Basias signale d'anciennes activité autour du site. Aucun site Basol n'est signalé sur la commune de Croissy-sur-Seine. Le diagnostic réalisé par AIC Environnement a relevé quelques anomalies en métaux. Les terres à l'exception d'une zone localisée peuvent être réutilisées sur place ou même valorisées (terre végétale). Sources : Basias, Basol, étude AIC Environnement
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Partie captive des nappes de l'Albien et du Néocomien. Ces nappes profondes du Crétacé inférieur ne seront pas impactées par le projet qui se situe sur des formations alluvionnaires recouvrant des formations de l'Eocène et de l'Oligocène. Les nappes inférieures restent par conséquent protégées des pollutions de surface par des formations peu perméables de l'Eocène inférieur notamment (voir annexe 06i) Sources : Légifrance, DRIEE Ile de France, BRGM
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 06j. Le projet est situé à l'intérieur d'un périmètre rapproché de protection du champ captant de Croissy sur Seine destinée à l'alimentation humaine (Source : ARS Ile de France) Les périmètres de protection sont déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 10 octobre 1986 et du 2 avril 2007. Le projet prend en compte la présence des captages.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 06k Le site inscrit ou classé le plus proche se situe à environ 200 m à l'est du projet Source : DRIEE Ile de France
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 06l Notons que les sites Natura 2000 les plus proches sont "ZPS - Sites de Seine-Saint-Denis" à 14 km à l'est et "ZPS - Etang de Saint Quentin" à 14 km au sud Source : DRIEE Ile de France, INPN
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 06m D'après la base Mérimée du Ministère de la Culture et le site de la DRIEE Ile de France, le projet se situe en dehors d'un rayon de protection de 500 m lié aux monuments historiques existants. Sources : DRIEE Ile de France, Ministère de la Culture et du Patrimoine

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau, pas de forage. Il n'y aura pas de construction de sous-sol donc pas de pompage d'eaux souterraines.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'impacter la masse d'eau par un projet de drainage ou de prélèvement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'exception d'une zone très localisée dont les terres devront être évacuées en ISDI, l'ensemble des terres excédentaires seront réutilisées sur site pour l'aménagement paysager. Un très faible volume de terres devra donc être évacué.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par sa nature (construction d'un bâtiment), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont actuellement occupées par un ancien bâtiment et une voirie ayant une emprise d'environ 7000 m ² et des friches. Le projet prévoit la création d'espaces verts et de toitures enherbées afin de limiter l'impact sur la biodiversité et le paysage. Le projet est situé en limite de zone très urbanisée. Il n'aura pas d'impact sur les continuités écologiques.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2. Le projet n'aura pas d'impact sur ces zones.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les parcelles du projet sont actuellement occupées par un un ancien bâtiment industriel, une voirie et des zones en friche.</p> <p>Le projet prévoit la création d'espaces verts. Il aura toutefois un impact en entraînant une légère consommation d'espaces "naturels". Toutefois, celui-ci peut être considéré comme faible.</p> <p>Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces agricoles ou forestiers.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est concerné par le risque Transport de Matières Dangereuses, l'ensemble de la commune l'étant. Toutefois le projet est éloigné des grands axes routiers.</p> <p>On signalera la présence de quelques entreprises classées ICPE au nord du site. On ne note pas de site SEVESO à proximité immédiate (voir annexe 06n)</p> <p>Sources : DRIEE Ile de France, Prim.net</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune est concernée par les risques naturels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inondation et inondation par une crue de débordement lent de cours d'eau - Séismes (zone de sismicité 1) <p>Retrait-gonflement des argiles : aléa faible (voir annexe 06f) Remontée de nappe : sensibilité très élevée (voir annexe 06g) Sources : Prim.net, Préfecture des Yvelines, BRGM</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site présente quelques anomalies en métaux localisées. A l'exception d'une faible zone dont les terres seront évacuées en ISDI, l'ensemble des terres peuvent être réutilisées sur site pour l'aménagement paysager.</p> <p>Voir le diagnostic pollution en annexe 07</p>
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera source de bruit en phase chantier de par la présence d'engins Une charte chantier propre sera mise en place (voir le projet en annexe 12, il s'agit d'une charte mise en place sur un autre site mais qui sera du même type pour le projet de Croissy sur Seine).</p> <p>Le personnel intervenant sur site sera formé et sensibilisé à la réglementation sur le bruit, le matériel utilisé respectera les normes en vigueur et sera contrôlé, des mesures de limitation des nuisances sonore seront mises en place.</p> <p>En phase d'exploitation le bruit sera celui d'une zone résidentielle classique</p>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeurs ou de nuisances olfactives</p>
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier la présence d'engins entrainera des vibrations. L'incidence reste toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance et le chantier ne prévoyant pas d'emploi d'explosifs</p> <p>En phase d'exploitation, pas de vibrations</p>

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu de travaux de nuit donc pas d'émissions lumineuses.</p> <p>En phase d'exploitation, un éclairage public respectant les normes en vigueur sera mis en place.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejets de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés.</p> <p>En phase d'exploitation, on signalera le rejet de gaz d'échappement des véhicules des habitants (impact non spécifique au projet) et les rejets des systèmes de chauffage (limité par les performances des dispositifs actuels). Notons que le projet est soumis à la RT2012.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales et éviter toute pollution des aquifères sous-jacents.</p> <p>En phase d'exploitation, les eaux pluviales seront tamponnés dans des ouvrages de rétention (toitures terrasses et ouvrages souterrains) puis infiltrées. Les notes descriptives et de dimensionnement des ouvrages sont données annexe 9. Note : les regard récupérant les eaux de ruissellement des aires de stationnement seront équipés de filtres type "Adopta" afin de permettre une gestion et un traitement des éventuels rejets d'hydrocarbures. Les eaux usées seront dirigées vers le réseau eaux usées de la commune après relevage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la mise en place d'une charte chantier propre prévoit des mesures dans le cadre de la gestion des déchets (voir modèle en annexe 12)</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets à gérer seront ceux d'une zone résidentielle classique. Le tri à la source est prévu par exemple afin de limiter l'impact relatif aux déchets</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas situé à l'intérieur du périmètre de protection de monuments historiques.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé sur des parcelles occupées par un ancien bâtiment industriel désaffecté de la société CFC. Le projet prévoit de mettre en place des logements sociaux.</p> <p>L'usage du site en sera modifié.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après le site de la DRIEE, il n'existe pas de projet proche ayant des incidences pouvant se cumuler avec le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement présenté par Nafilyan & Partners sur la commune de Croissy sur Seine comprend la construction de bâtiments de type R+2 et R+2+A à destination de logements sociaux, de logements en accession à la propriété, d'aires de stationnement à rez-de-chaussée associées et d'espaces verts.

Les bâtiments seront construits en lieu et place d'un ancien bâtiment industriel et de friches.

Le projet prévoit la construction de 208 logements dont 148 logements sociaux et 60 en accession sur une surface plancher d'environ 14 709 m² sur un secteur déjà urbanisé à l'écart de zones environnementales sensibles et/ou bénéficiant de protections réglementaires.

Nafilyan & Partners prévoit, afin de limiter les impacts du projet, la mise en place d'une démarche "chantier propre" comprenant notamment :

- Réduction des nuisances sonores
- Gestion sélective des déchets de chantier
- Limitation et maîtrise des rejets dans l'eau, le sol, l'air
- Contrôle du matériel de chantier
- Critères de choix des matériaux de chantier
- Procédures à suivre en cas de pollution accidentelle
- Suivi de la qualité environnementale du chantier et bilan...

Par ailleurs, des mesures de gestion des eaux pluviales sont prévues en phase chantier (dispositif de rétention et de décantation des rejets) et en phase d'exploitation : dispositif de rétention (toitures terrasses, dispositifs souterrains), de traitement pour les eaux d'aires de stationnement et de voiries et d'infiltration des rejets).

Le projet bénéficiera du label RT2012.

On notera par ailleurs que le projet améliorera la situation actuelle car il permettra :

- une offre de 208 logements dont 148 logements sociaux et 60 en accession sur un secteur où la demande est forte
- la suppression d'un bâtiment industriel désaffecté et de terrains en friche

Au regard de la nature du projet, de sa situation, des mesures prises afin d'en limiter les impacts sur l'environnement et le voisinage, nous estimons que le projet de la société Nafilyan & Partners situé au 89, chemin de ronde à Croissy-sur-Seine peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 - Cartes, plans et données nécessaires à la définition des enjeux
7- Diagnostic pollution
8 - Etude géotechnique
9 - Notes descriptives et de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales
10 - Vue d'insertion paysagère
11 - Etude pédologique
12 - Exemple de Charte Chantier Propre (la charte qui sera mise en place sur le projet de Croissy sur Seine sera du même type)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

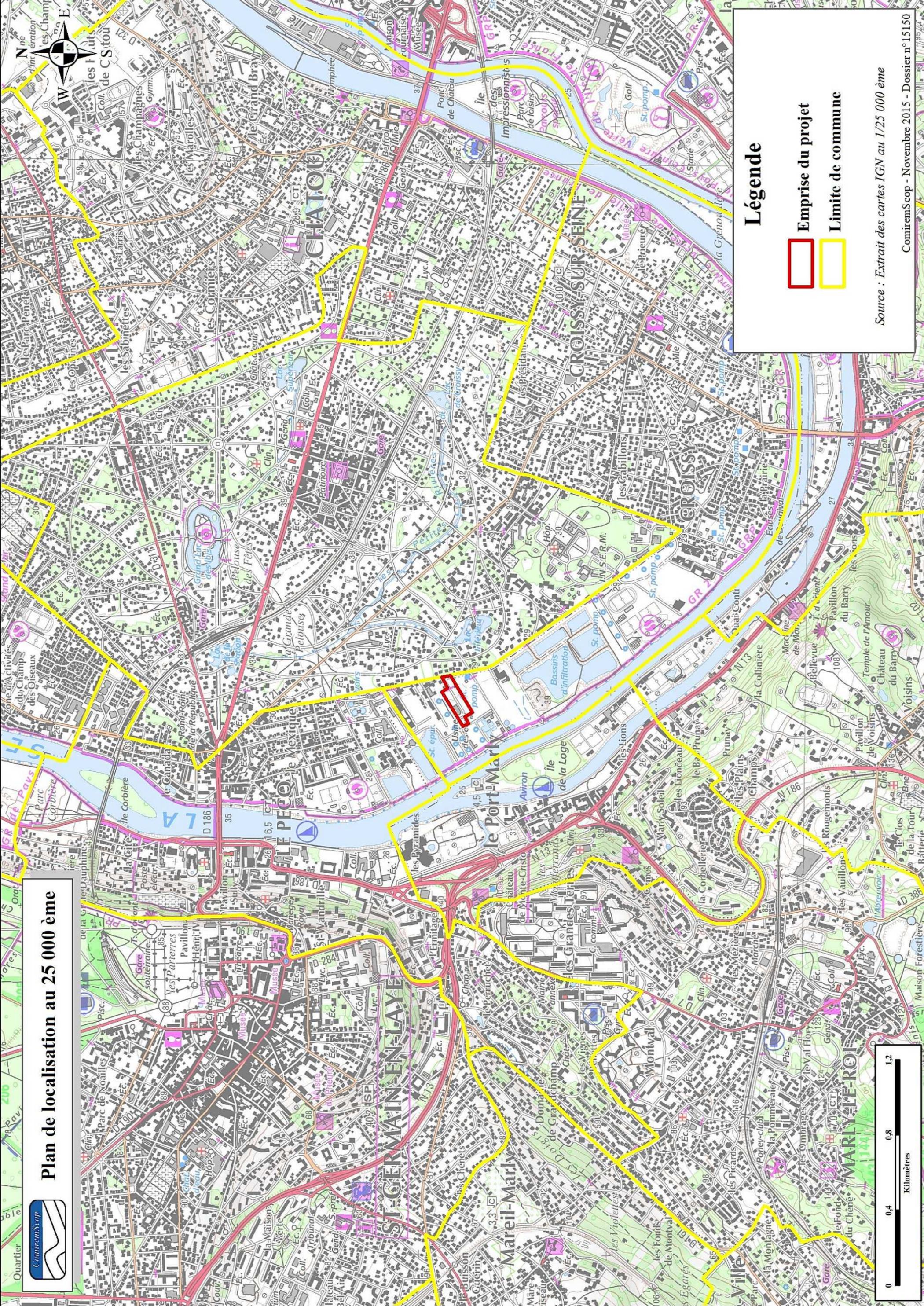
le,

08 février 2016

Signature


 Sandra BERROD
 Directrice d'Agence Adjointe aux
 Programmes

Plan de localisation au 25 000 ème



Légende

-  Emprise du projet
-  Limite de commune



Source : Extrait des cartes IGN au 1/25 000 ème
ComiremScop - Novembre 2015 - Dossier n° 151150



1



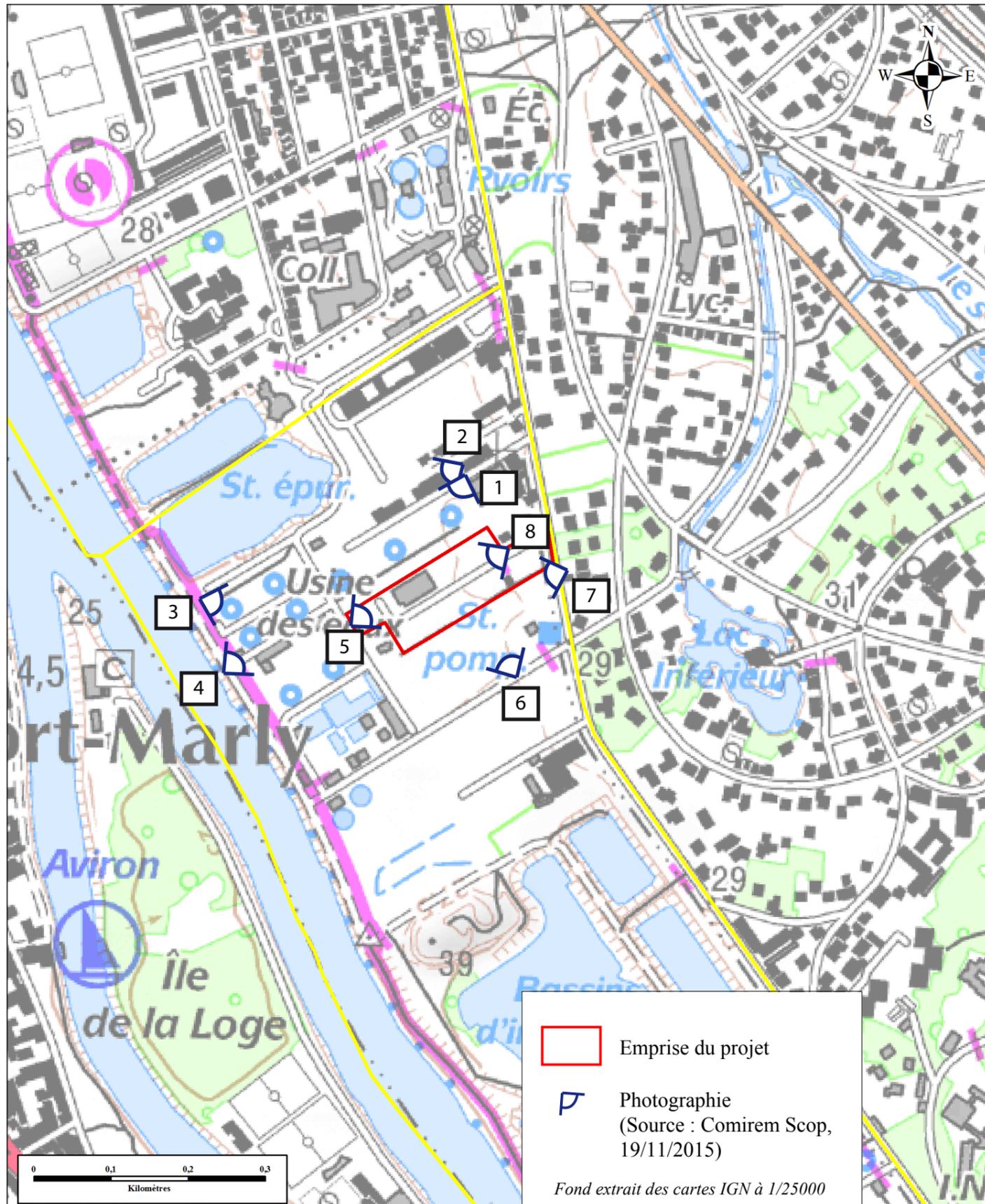
2



3



4



8



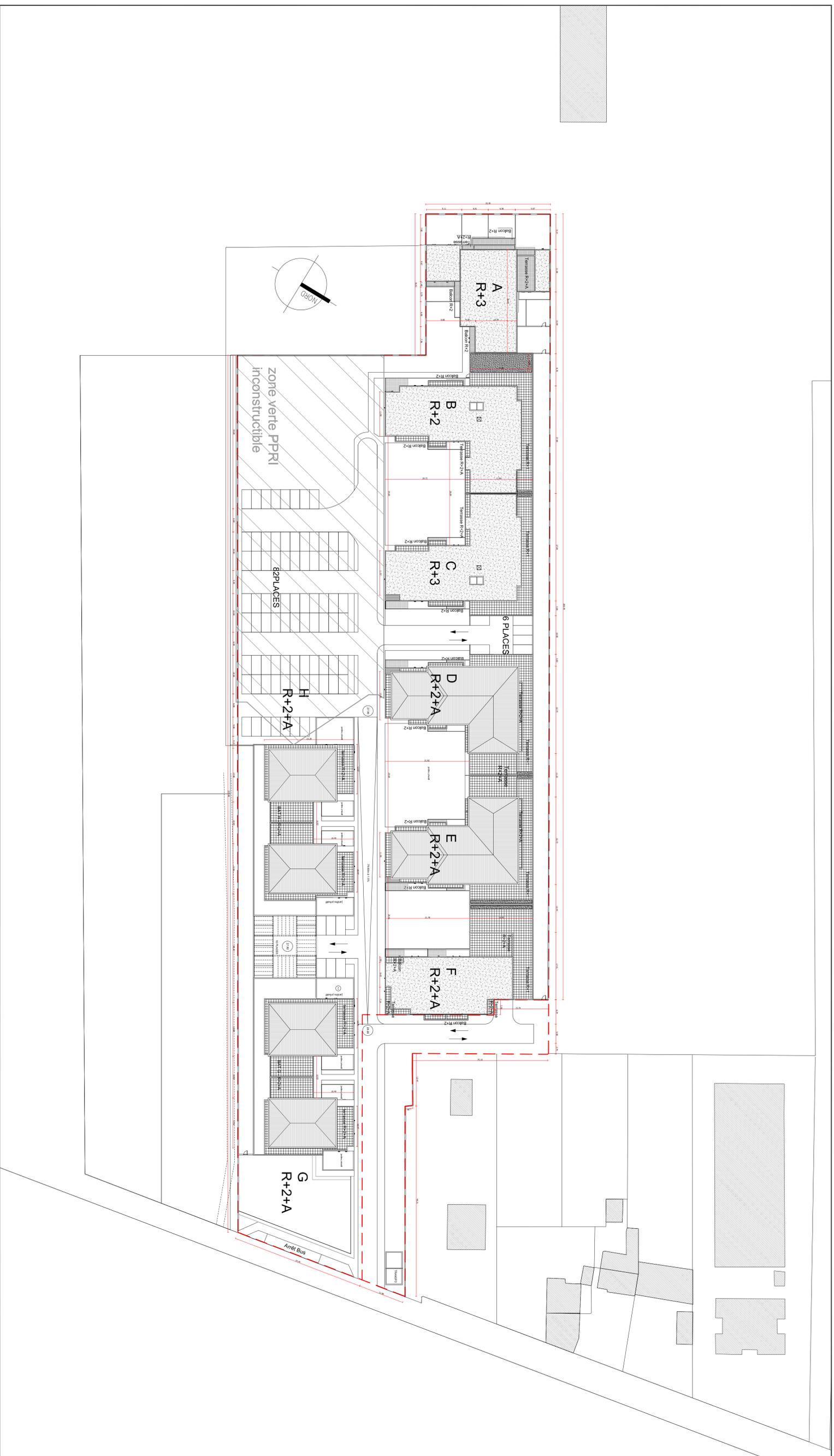
7



6



5



MAITRE D'OUVRAGE
Natilyan
 & PARTENAIRES
 47 Avenue Georges V, 75008 PARIS

MAITRE D'OUVRAGE CONCEPTION
M.O. FOUCREAS
 ARCHITECTE
 11, rue des Apollinaires
 75011 PARIS
 Tél. 01 42 72 20 01
 Fax 01 42 72 20 20

DOCUMENT PROVISOIRE

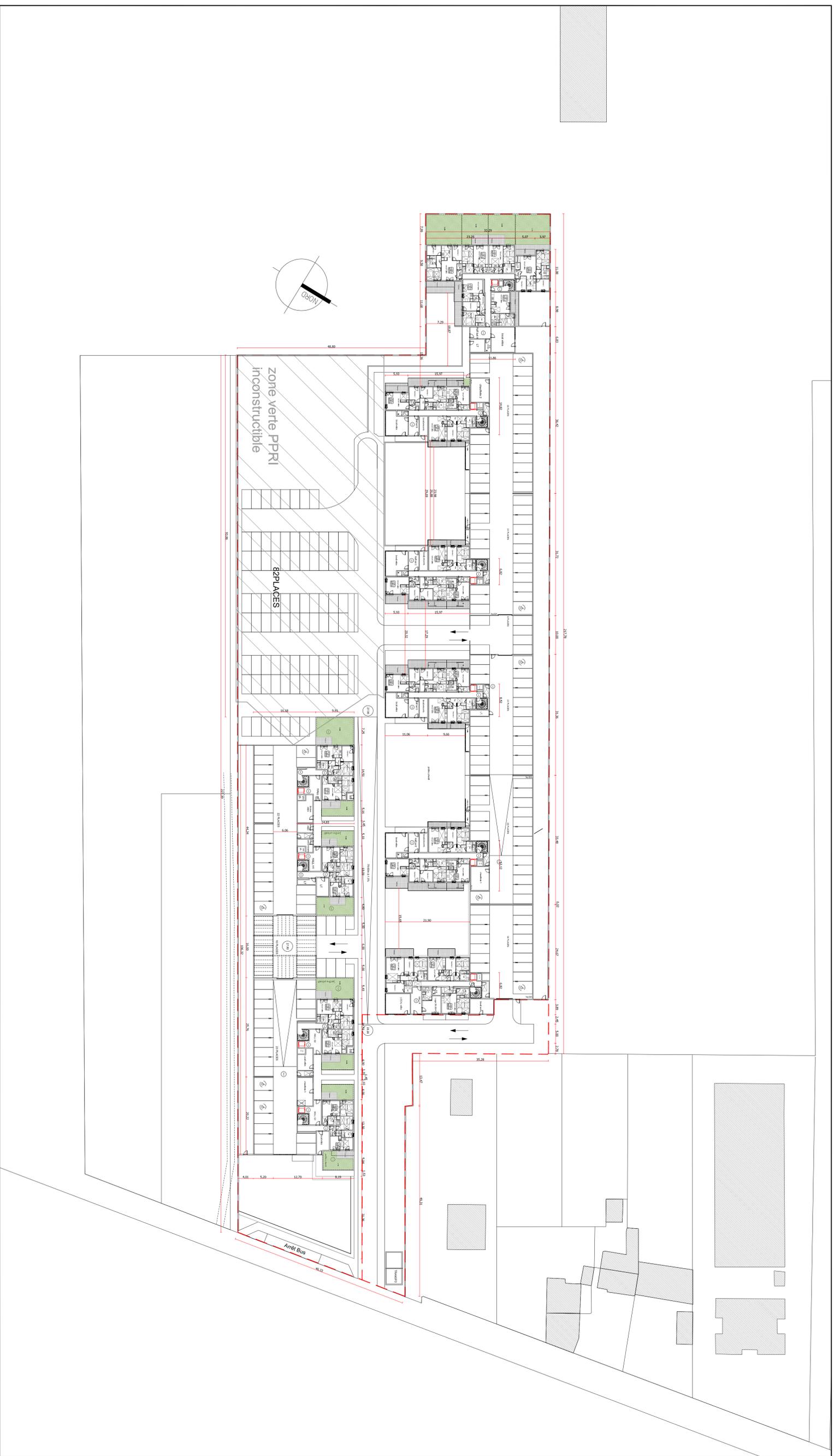
OPERATION DE LOGEMENTS
CROISSY SUR SEINE

PLAN DE MASSE

08.02.2016

APD

échelle: 1/500



MAITRE D'OUVRAGE
Natliyan
 8 P A R T N E R S
 47 Avenue Georges V, 75008 PARIS

MAITRE D'OUVRAGE CONCEPTION
M.O. FOUCREAS
ARCHITECTE
 11, rue des Hippodromes
 75014 PARIS
 Tél. 01 47 22 20 01
 Fax 01 47 22 20 20

DOCUMENT PROVISOIRE

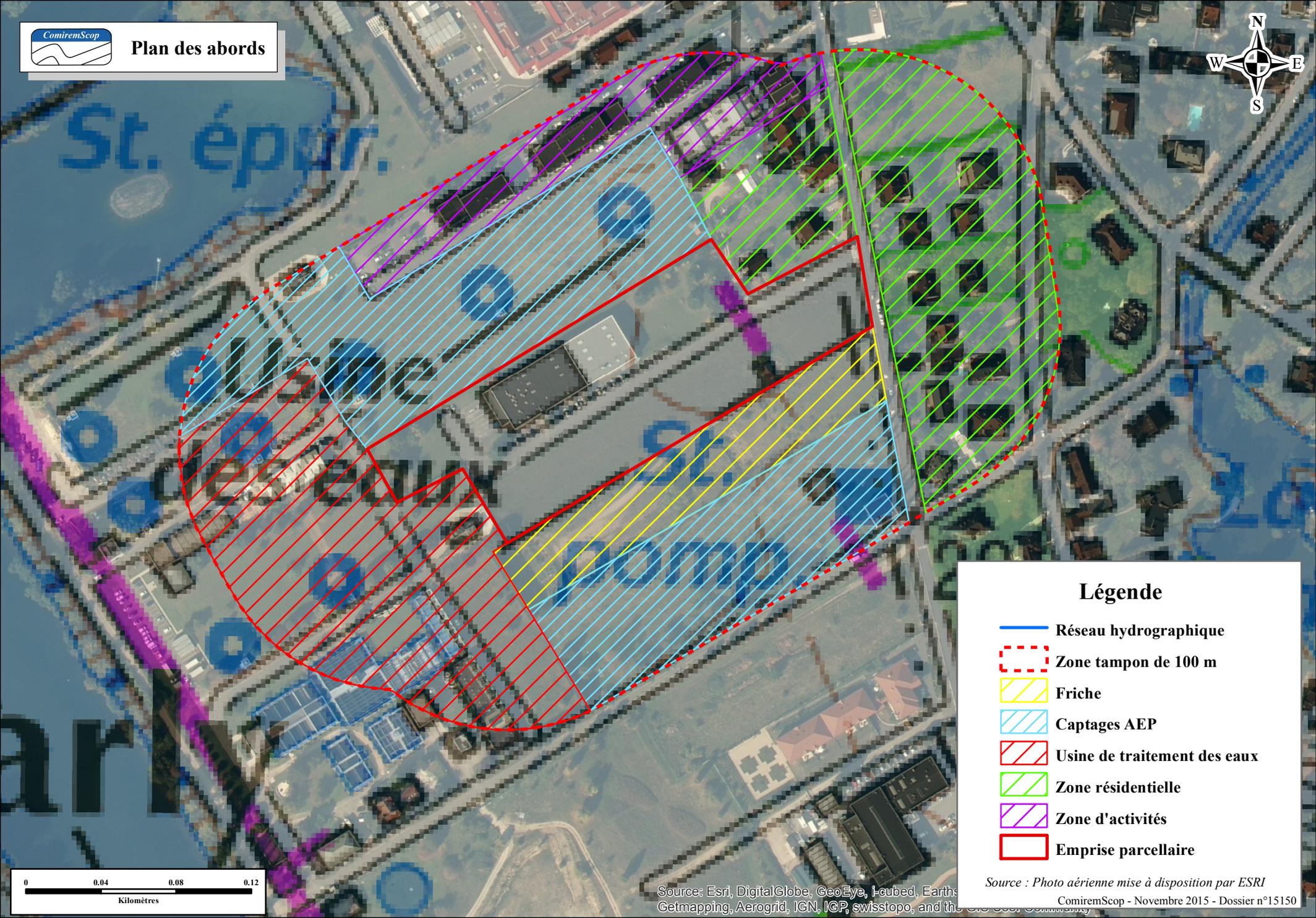
**OPERATION DE LOGEMENTS
 CROISSY SUR SEINE**

PLAN DE RDC

08.02.2016

APD

échelle: 1/500



Légende

-  Réseau hydrographique
-  Zone tampon de 100 m
-  Friche
-  Captages AEP
-  Usine de traitement des eaux
-  Zone résidentielle
-  Zone d'activités
-  Emprise parcellaire

